



**École Sainte Bernadette**  
2 rue Albert Thomas  
22000 Saint Briec  
02 96 94 02 50



## Note n°4 du 3 avril 2020

Chers parents,

Suite à l'annonce du Président de la République sur la fermeture de nos établissements scolaires dès le lundi 16 mars et suite à l'annonce sur le confinement à domicile, nous vous donnons quelques informations sur la continuité pédagogique et administrative.

A partir de la GS, les enseignants des classes concernées vous envoient régulièrement le travail à effectuer avec vos enfants par mail. Si vous rencontrez des difficultés particulières dans la réception des documents, je vous invite à nous le signaler par mail ou téléphone.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site du Cned « ma classe à la maison » disponible à l'adresse suivante : [Ecole.cned.fr](http://Ecole.cned.fr). Ce lien vous permet la création d'un compte utilisateur.

Je reste à votre disposition en cas de nécessité.

Vous pouvez me contacter par mail si besoin à l'adresse suivante [ecole.saintebernadette@wanadoo.fr](mailto:ecole.saintebernadette@wanadoo.fr) ou par téléphone au **06.08.92.12.54**.

Je vous tiendrai également informés de toute évolution de la situation par mail et par le site internet de l'école : [www.ecolesaintebernadette22.fr](http://www.ecolesaintebernadette22.fr)

J'invite les parents soignants ou en charge de la gestion de la crise à prendre contact avec moi en cas de difficultés de garde de leurs enfants. Un système d'accueil sera alors envisagé.

Voici les informations concernant les accueils de loisirs pour les enfants du personnel soignant ou en charge de la gestion de la crise pour les vacances de printemps 2020. (voir liste DDCS / Education Nationale ci-dessous) :

- *tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...*
- *tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...*
- *les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*
- *les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.*
- *les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.*

La Ville met en place un accueil à l'école Berthelot pour les enfants de Saint-Briec (scolarisés dans le public comme dans le privé). Des accueils sont également organisés dans les autres communes de l'agglomération.

Concernant les enfants briochins, les familles intéressées pour inscrire leurs enfants en accueil de loisirs pour les vacances peuvent le faire dès maintenant soit par téléphone au 02 96 62 53 60, soit par mail à l'adresse [jeunesse@saint-briec.fr](mailto:jeunesse@saint-briec.fr). Sachant que cet accueil a déjà lieu les mercredis à Berthelot pour les enfants du personnel soignant ou en charge de la gestion de crise.

Pour les enfants issus de communes n'organisant pas d'accueil de loisirs pendant les vacances, les demandes seront étudiées au cas par cas. Les personnes peuvent se renseigner au même numéro de téléphone.

Un accueil peut potentiellement s'organiser par la municipalité sur les week-ends en cas de besoin. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez les joindre au même numéro.

Restant à votre disposition,  
Bien cordialement,

Marie LE BORGNE